

**Décret n°2011-067/PRE portant nomination des membres du Gouvernement.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VU La Constitution notamment en son Article 40 ;  
VU Le Décret n°2011-066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier Ministre ;  
VU L'Accord du Premier Ministre.

**DECREE**

Article 1er : Le Gouvernement est composé ainsi qu'il suit :

- Premier Ministre : M. DILEITA MOHAMED DILEITA ;
- Ministre de la Justice et des Affaires Pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme : M. ALI FARAH ASSOWEH ;
- Ministre de l'Économie et des Finances, chargé de l'Industrie et de la Planification : M. ILYAS MOUSSA DAWALEH
- Ministre de la Défense : M. ABDULKADER KAMIL MOHAMED ;
- Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale : M. MAHAMOUD ALI YOUSSEUF
- Ministre de l'Intérieur : M. HASSAN DARAR HOUFFANEH ;
- Ministre de la Santé : M. ALI YACOUB MAHAMOUD ;
- Ministre de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle : Dr. ADAWA HASSAN ALI ;
- Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : Dr. NABIL MOHAMED AHMED ;
- Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Elevage et des Ressources Halieutiques : M. MOHAMED AHMED AWALEH
- Ministre de l'Équipement et des Transports : M. MOHAMED MOUSSA IBRAHIM BALALA ;
- Ministre des Affaires Musulmanes et des Biens Wakfs : Dr. HAMOUD ABDI SULTAN ;
- Ministre de l'Energie et de l'Eau, chargé des Ressources Naturelles : Dr. FOUAD AHMED AYE ;
- Ministre de la Culture et de la Communication, chargé des Postes et des Télécommunications, Porte-Parole du Gouvernement : M. ABDI HOUSSEIN AHMED
- Ministre du Travail chargé de la Réforme de l'Administration : M. ALI HASSAN BAHDON ;
- Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement : M. MOUSSA AHMED HASSAN ;
- Ministre de la Promotion de la Femme et du planning familial, chargé des Relations avec le Parlement : Mme. HASNA BARKAT DAOUD ;
- Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères chargé de la Coopération Internationale : M. AHMED ALI SILAY ;
- Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances chargé du Budget : M. AMAREH ALI SAID
- Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Économie et des Finances chargé du Commerce, des PME, de l'Artisanat, du Tourisme et de la Formalisation : M. ABDI ELMI ACHKIR ;
- Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé de la Solidarité Nationale : Mme. ZARAH YOUSSEUF KAYAD
- Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement, chargé du Logement : Mme. AMINA ABDI ADEN
- Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports: Dr. DJAMA ELMI OKIEH.

Article 2 : Le présent Décret est immédiatement exécutoire avant publication au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 12 mai 2011

Le Président de la République,  
chef du Gouvernement  
**ISMAÏL OMAR GUELLEH**